

## Empêcher les piscines de rue estivales autour des bornes à incendie

COLLECTIVITES, AEP  
2018 | NOTICE, OUVRAGE

### Contexte

Dans l'Hexagone, les phénomènes de piscine de rue (*street-pooling* en anglais), soit la pratique consistant à ouvrir de façon intempestive des points d'eau incendie (PEI) sur les voies et espaces publics durant les vagues de chaleur, se sont multipliés ces dernières années. Cette pratique induit des troubles à l'ordre public multiples (occupation abusive et arrosage de la chaussée, mobilisation des services municipaux et de secours), mais aussi un important gaspillage de volumes d'eau potable. Comment les collectivités peuvent-elles y faire face ? C'est tout l'objet de ce catalogue de mesures.

### Résumé

Ce document émanant de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises permet de conforter ou de mieux encadrer les initiatives entreprises par certaines collectivités pour faire face aux ouvertures des points eau incendie (PEI), et de fournir ou d'envisager de nouvelles solutions.



Les mesures évoquées dans ce catalogue proviennent de retours d'expérience examinés par un groupe technique national spécialement constitué. Ce groupe technique est composé de services d'incendie et de secours, de collectivités territoriales, d'industriels et de services des eaux.

Les mesures sont regroupées en 6 familles et peuvent être associées les unes aux autres :

- Mise en place d'équipements permanents sur les PEI
- Actions temporaires sur les PEI
- Concertation inter-services et mise en place de procédures
- Mise en place de dispositifs publics de rafraîchissement
- Mise en œuvre de mesures d'informations
- Moyens juridiques pour agir face aux ouvertures intempestives des PEI

## Sommaire

### Préambule

1. Mise en place d'équipements permanents sur les PEI
  - 1.1 Installation d'un dispositif d'inviolabilité au niveau du carré de manœuvre du PEI
  - 1.2 Installation d'un dispositif de limitation de débit du PEI
    - 1.2.1 Installation d'une vanne régulatrice de débit remplaçant les vannes de sectionnement des PEI
    - 1.2.2 Installation d'un réducteur permanent de débit non réglable dans la canalisation
    - 1.2.3 Mise en place d'un dispositif de manœuvre de la vanne de sectionnement du PEI par système télécommandé
2. Actions temporaires sur les PEI
3. Concertation inter-services et mise en place de procédures
4. Mise en place de dispositifs publics de rafraîchissement
5. Mise en œuvre de mesures d'informations
6. Moyens juridiques pour agir face aux ouvertures intempestives des PEI
  - 6.1 Encadrement de l'utilisation de points d'eau incendie
  - 6.2 Infractions pénales (Rappel)
  - 6.3 Indemnisation des frais engendrés par l'ouverture intempestive des PEI
  - 6.4 Les éventuelles sanctions à l'atteinte au domaine public

### Conclusion

<b>Date</b>	<b>Auteur</b>
2018	Groupe technique national relatif à lutte contre les actions d'ouverture intempestive des points d'eau incendie
<b>Contact</b>	<b>Lien</b>
<a href="#">Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises</a>	<a href="#"><u>Catalogue des dispositions visant à limiter les ouvertures intempestives des points d'eau incendie durant les vagues de chaleur</u></a>

Dernière modification le 03/01/2024

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de :